

CGT, FO, CFDT, CFTC, UGICT, SNFOCOS

APRES UNE SEMAINE DE GREVE, UNE EVIDENCE : LA LUTTE PAIE

Extrêmement dégradées depuis des mois, et sans prise en considération particulière de la part de la Direction, les conditions de travail et d'accueil ont entraîné un fort mécontentement du personnel. Une situation explosive qui a débouché sur une action gréviste reconductible décidée en assemblée générale du 16 au 20 mars 2009.

Cette action gréviste a été rendue incontournable en raison de l'extrême surdité de la Direction malgré les nombreuses alertes des OS.

Ferme sur la plateforme revendicative, l'intersyndicale a œuvré pour la médiatisation et la popularisation du conflit auprès des allocataires qui ont largement signé une pétition soutenant les raisons et les buts du mouvement.

.Contrairement à une idée encore trop répandue et admise par certains salariés sur l'impossibilité de gagner avec la résignation comme seul horizon, **l'action gréviste a été fructueuse. Grâce à la forte détermination des grévistes, la Direction s'est enfin rendue à l'évidence sur la nécessité d'accorder une large partie des revendications posées.**

La mobilisation et l'action unie ont donc permis d'aboutir à un protocole d'accord signé par l'intersyndicale.

Sur la rubrique pénibilité de la fonction accueil et dans le but de créer le moins de disparité possible entre les districts, nous avons longuement négocié sur les modalités d'attribution du doublement de la prime d'accueil, sur la base de calcul du nombre de jours d'accueil effectués en 2008. La direction proposait initialement de fixer le nombre de jours d'accueil effectués à 90 jours par an comme base de calcul, nous ne sommes parvenus péniblement à faire baisser ce seuil à 70 jours, ce qui exclut toujours une partie des sites extérieurs. En conséquence, nous avons refusé de signer cette partie du protocole qui devient une décision unilatérale de la Direction. Celle-ci prend l'entière responsabilité de ce qu'elle est seule à considérer comme étant la mesure du seuil de pénibilité avec ses conséquences inévitables. Nous avons néanmoins obtenu pour 2009 l'engagement de la Direction d'harmoniser le système de comptage des jours d'accueil effectués sur l'ensemble des districts.

L'intersyndicale veillera au respect de tous les engagements de la Direction.

S'il s'agit d'un premier pas positif, il doit y en avoir d'autres à faire ensemble pour développer et consolider une organisation des services à la hauteur des enjeux proches (RSA, travail social) et pour motiver les personnels qui vont devoir y faire face.

L'intersyndicale a demandé à la Direction la neutralisation des retenues des jours de grève, en partie tout au moins. En réponse la Direction a proposé d'attribuer à tout le personnel 2 jours de congés supplémentaires monétisables.

L'Assemblée Générale des grévistes a rejeté à l'unanimité cette mesure.

**L'INTERSYNDICALE SE FELICITE DE CES AVANCEES SIGNIFICATIVES
ET SALUE L'INVESTISSEMENT ET LA DETERMINATION DES PERSONNELS
GREVISTES QUI ONT PERMIS DE LES CONCRETISER.**

Marseille, 24 mars 2009

